



REPUBLIQUE  FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2021-21

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 15 Procuration : 0 Votants : 15
DATE DE CONVOCATION : 6 avril 2021
VOTES : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt et un et le treize avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle polyvalente communale, lieu inhabituel des séances afin de respecter les consignes de l'Etat en période de pandémie du coronavirus, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - CHAOUAT Claire - GASPARINI Sébastien – SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - SAEZ Muriel – GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – NADAL BLIN Sylvie – BARSALOU André - JURCZYK Jean-Yves – DEGLIAME Vincent

Absent :

Procuration :

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Objet : Vote du montant de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)

Les derniers travaux d'investissements en matière d'eau et d'assainissement de la commune (construction nouvelle STEP ; sécurisation en eau potable de la commune) nécessitent une augmentation du prix de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) afin d'en financer une partie.

Dans ce contexte, M. le Maire propose à l'assemblée une augmentation de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) de 500€ pour l'année 2021.

L'Assemblée a donc été invitée à délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **DECIDER** de l'augmentation du prix de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) facturé à l'utilisateur,
- **DECIDER** d'une augmentation de 500€ pour l'année 2021 et de fixer son prix à 3 000€.
- **DECIDER** que ces modifications entreront en vigueur dès le 13 avril 2021.
- **DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 011-211102678-20210413-D2021_21-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Gilles CASTY

